



Investissements

Manuvie

Les fonds communs de série T

À la recherche d'un revenu régulier?
Les fonds de série T peuvent être une
solution fiscalement avantageuse
appropriée pour vous.

Une fiscalité avantageuse est un élément essentiel du succès de vos placements

Cette caractéristique vous permet de conserver, après paiement de l'impôt, une plus grande partie du revenu généré par vos placements, et votre épargne continuera de croître grâce à l'effet multiplicateur de la capitalisation.

Comme le tableau suivant l'indique, les fonds de série T peuvent procurer un revenu après impôt plus élevé que d'autres placements productifs de revenu.

Imposition de différents types de revenu – revenu brut : 10 000 \$

Provenance du revenu	Taux d'inclusion (%)	Revenu déclaré (\$)	Revenu après impôt (\$) (Taux marginal d'imposition de 40 %)
Dividendes déterminés de sociétés canadiennes ¹	138	13 800	7 500
CPG ² , Obligations, ou FERR ³	100	10 000	6 000
Gains en capital	50	5 000	8 000
Distributions mixtes de fonds série T ⁴	5	500	9 800
Distributions de fonds série T sous forme de RdC ⁵	0	0	10 000

À titre indicatif seulement.

1 Hypothèse : taux d'imposition réel de 25 %–varie selon la province. Les dividendes versés par les sociétés ouvertes sont considérés comme des dividendes déterminés, et ils sont inclus au taux de 138 %. Les dividendes non déterminés sont inclus au taux de 115 %. **2** Certificat de placement garanti. **3** Fonds enregistré de revenu de retraite. **4** On présume que les distributions sont composées à 90 % de remboursements du capital (RdC) et de 10 % de gains en capital. On présume également que le prix de base rajusté (PBR) demeure positif. **5** On présume que les distributions sont composées à 100 % de RdC et ne tiennent pas compte des distributions éventuelles de revenu ou de gains en capital. On présume également que le PBR demeure positif.

Quels sont les fonds disponibles?

Investissements Manuvie a ajouté une série T à un groupe de fonds d'actions, de fonds équilibrés, de fonds de revenu et de fonds de répartition de l'actif sélectionnés en fonction de leur capacité à produire un revenu constant pendant une longue période.

Nom du fonds	Taux de distribution cible (%) [*]	Taux de distribution cible personnalisable (%)	Codes de fonds (MMF) FE
Fonds d'actions			
Actions canadiennes			
Catégorie d'actions canadiennes Manuvie ⁶	6	0-6	9518
Catégorie de placements canadiens Manuvie ⁷	6	0-6	1541
Catégorie de revenu de dividendes Manuvie ⁸	6	0-6	9107
Catégorie de revenu de dividendes Plus Manuvie	6	0-6	1539
Fonds d'actions fondamental Manuvie ⁹	6	0-6	9599
Fonds d'occasions de croissance Manuvie	6	0-6	1521
Fonds de croissance de dividendes canadiens Manuvie	6	0-6	3507
Fonds de dividendes fondamental Manuvie	6	0-6	3563
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	6	0-6	9579
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	6	0-6	1503
Actions américaines			
Catégorie d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6	0-6	1551
Catégorie d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6	0-6	1580
Catégorie de revenu de dividendes américains Manuvie	6	0-6	9032
Fonds d'actions américaines Manuvie	6	0-6	1562
Fonds d'actions américaines à moyenne capitalisation Manuvie	6	0-6	8852
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6	0-6	1534
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations en dollars US Manuvie	6	0-6	9826
Fonds d'occasions américaines Manuvie	6	0-6	1566
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6	0-6	2017
Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie	6	0-6	3584

Nom du fonds	Taux de distribution cible (%)*	Taux de distribution cible personnalisable (%)	Codes de fonds (MMF)
			FE
Actions internationales et mondiales			
Catégorie d'actions mondiales fondamentales Manuvie ¹⁰	6	0-6	8598
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	6	0-6	1543
Catégorie d'initiatives climatiques Manuvie	6	0-6	8363
Catégorie de dividendes mondiaux Manuvie	6	0-6	9938
Catégorie de placement international Manuvie	6	0-6	9537
Fonds actions mondiales de base Manuvie	6	0-6	2015
Fonds d'actions mondiales fondamentales Manuvie ¹¹	6	0-6	4598
Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	6	0-6	8362
Fonds de croissance de dividendes mondiaux Manuvie	6	0-6	3531
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	6	0-6	9134
Fonds de franchises mondiales Manuvie	6	0-6	3564
Fonds de grandes capitalisations internationales Manuvie	6	0-6	2012
Fonds de placement international Manuvie	6	0-6	9018
Fonds des marchés émergents Manuvie ¹²	6	0-6	3574
Fonds mondial à petite capitalisation Manuvie ¹³	6	0-6	1520
Actions spéciales			
Catégorie mondiale de titres d'infrastructures cotés Manuvie	6	0-6	1548
Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie	6	0-6	1515
Fonds équilibrés			
Canadiennes équilibrées			
Catégorie à revenu mensuel élevé Manuvie ¹⁴	6	0-6	9533
Catégorie de revenu fondamentale Manuvie ¹⁵	6	0-6	3567
Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie	6	0-6	9007
Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie ¹⁶	6	0-6	9583
Fonds Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie	6	0-6	8167
Fonds de revenu fondamental Manuvie ¹⁷	6	0-6	3548
Fonds équilibré canadien Manuvie	6	0-6	9571
Fonds tactique de revenu Manuvie	6	0-6	3553
Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie	6	0-6	1529
Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie	6	0-6	1528
Américaines équilibrées			
Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie ¹⁸	6	0-6	9128
Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie	6	0-6	9580
Fonds équilibré à rendement stratégique en dollars US Manuvie	6	0-6	9024
Mondiales équilibrées			
Catégorie à revenu mensuel élevé mondial Manuvie	6	0-6	9572
Fonds à revenu mensuel élevé mondial Manuvie	6	0-6	9511
Fonds Combiné de dividendes stratégique Manuvie	6	0-6	9846
Fonds d'occasions de rendement Manuvie ¹⁹	6	0-6	1538
Fonds de placements diversifiés Manuvie ⁷	6	0-6	9502
Fonds équilibré d'actions mondiales à petite capitalisation Manuvie ¹³	6	0-6	1517
Fonds équilibré d'initiatives climatiques Manuvie	6	0-6	8968
Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	6	0-6	9136
Fonds équilibré mondial de base Manuvie	6	0-6	2021
Fonds équilibré mondial Manuvie	6	0-6	9816
Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie	6	0-6	9561
Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie	6	0-6	9568
Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie	6	0-6	9560

Nom du fonds	Taux de distribution cible (%)*	Taux de distribution cible personnalisable (%)	Codes de fonds (MMF) FE
Fonds à revenu fixe			
Titres à revenu fixe canadiens			
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	6	0-6	1506
Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie ²⁰	6	0-6	3583
Fonds obligations Manuvie	6	0-6	1501
Revenu fixe américain			
Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie ²¹	6	0-6	9810
Revenu fixe international et mondial			
Fonds à revenu stratégique Manuvie	6	0-6	1530
Fonds à revenu stratégique en dollars US Manuvie ²²	6	0-6	9145
Fonds d'obligations d'initiatives climatiques Manuvie	6	0-6	8958
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie ²³	6	0-6	9312
Fonds de crédit multi-actifs CQS Manuvie	6	0-6	2025
Fonds stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie	6	0-6	9141
Portefeuilles allocation d'actifs			
Portefeuille Croissance Manuvie	6	0-6	3582
Portefeuille Équilibré Manuvie	6	0-6	3580
Portefeuille Modéré Manuvie	6	0-6	3578
Portefeuille Sécuritaire Manuvie	6	0-6	3576
Fonds alternatifs			
Fonds alternatif d'occasions Manuvie	6	0-6	2011
Fonds à revenu stratégique Plus Manuvie	6	0-6	2013

* Les distributions mensuelles sont calculées en fonction d'un taux de distribution cible annuel et de la valeur liquidative des parts du Fonds établie au 31 décembre de l'année précédente.

Les options FSR, FM2 et FM3 sont offertes pour les substitutions seulement et ne seront pas ouvertes aux souscriptions.

Pour les épargnants qui ont acheté ou acquis des titres des séries FT6 ou T6 du Fonds dans un compte non enregistré avant le 1^{er} septembre 2016, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres des mêmes séries du Fonds, s'il y a lieu, sauf si vous nous indiquez que vous préférez des paiements en espèces.

Pour les épargnants qui ont acheté ou acquis des titres des séries FT6 ou T6 du Fonds dans un compte non enregistré à compter du 1^{er} septembre 2016, les distributions sont automatiquement versées en espèces, sauf si vous nous indiquez que vous préférez qu'elles soient réinvesties dans des titres des mêmes séries du fonds, s'il y a lieu. Pour les fonds en fiducie de Fonds communs Manuvie, nous versons habituellement les gains en capital, le cas échéant, une fois l'an, en décembre.

Pour les épargnants qui détiennent des titres dans un CELI de Gestion de placements Manuvie limitée, ces distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres des séries FT6 ou T6 du Fonds, s'il y a lieu, sauf si vous nous indiquez que vous préférez des paiements en espèces de votre CELI.

Les distributions en espèces seront déclarées à l'ARC à titre de retraits de capital. Ces retraits pourraient avoir une incidence sur votre plafond de cotisation au CELI. Si vous détenez des titres des séries FT6 ou T6 dans un régime enregistré de Gestion de placements Manuvie limitée autre qu'un CELI, les distributions doivent être réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série du fonds.

Dans le cas des fonds de catégories de société Manuvie, nous distribuons les dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, une fois l'an, en mai ou en juin. Ces distributions peuvent avoir une incidence sur vos distributions mensuelles régulières de la série T au cours du mois où elles sont versées.

6 Auparavant, Catégorie d'actions fondamentale Manuvie. Le 21 octobre 2019, la Catégorie d'actions fondamentale Manuvie a été renommée le Catégorie d'actions canadiennes Manuvie. Le 20 avril 2018, la Catégorie d'occasions canadiennes Manuvie a été fusionné avec la Catégorie d'actions fondamentale Manuvie (désormais Catégorie d'actions mondiales Manuvie). Étant donné que l'actif du fonds dépassait celui de la Catégorie d'actions fondamentale Manuvie, les données relatives au rendement de la Catégorie d'actions fondamentale Manuvie ne peuvent pas être fournies pour la période antérieure à la fusion. **7** Ce fonds est fermé aux nouvelles souscriptions depuis le 28 mars 2013. **8** Le 20 avril 2018, la Catégorie de revenus privilégiés a fusionné avec la Catégorie de revenu de dividendes Manuvie. **9** Auparavant, Fonds de titres canadiens Manuvie. Le 25 mai 2018, le Fonds d'occasions canadiennes Manuvie a fusionné avec le Fonds d'actions fondamental Manuvie. **10** Auparavant, Catégorie d'occasions thématiques mondiales Manuvie. Le 23 mai 2025, le Catégorie d'occasions thématiques mondiales Manuvie été renommée le Catégorie d'actions mondiales fondamentales Manuvie. **11** Auparavant, Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie. Le 23 mai 2025, le Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie a fusionné avec le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie et été renommée le Fonds d'actions mondiales fondamentales Manuvie. Puisque l'actif du Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie dépassait celui du Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie, les données relatives au rendement du Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie ne peuvent pas être fournies pour la période antérieure à la fusion. **12** Le 25 mai 2018, la Catégorie des marchés émergents Manuvie a fusionné avec le Fonds des marchés émergents Manuvie. **13** Ce fonds est fermé aux nouvelles souscriptions depuis le 8 novembre 2013. **14** Le 2 janvier 2018, la Catégorie à revenu mensuel élevé Manuvie a été ré-ouverte aux nouveaux investisseurs dans toutes les séries visées par un prospectus. **15** Auparavant, Catégorie de revenu mensuel canadien Manuvie. Le 20 avril 2018, la Catégorie équilibrée d'occasions canadiennes Manuvie a fusionné avec la Catégorie de revenu fondamentale Manuvie. **16** Le 2 janvier 2018, le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie a été ré-ouvert aux nouveaux investisseurs dans toutes les séries visées par un prospectus, à l'exception de la série Conseil qui demeure fermée aux nouvelles souscriptions et ce depuis le 28 août 2015. **17** Auparavant, Fonds de revenu mensuel canadien Manuvie. Le 25 mai 2018, le Fonds équilibré d'occasions canadiennes Manuvie a fusionné avec le Fonds de revenu fondamental Manuvie. **18** Le 25 mai 2018, le Fonds à revenu mensuel élevé américain non-couvert Manuvie a fusionné avec le Fonds à revenu élevé américain Manuvie. **19** Le 25 mai 2018, le Fonds de revenu prudent Manuvie a fusionné avec le Fonds d'occasions de rendement Manuvie. **20** Auparavant, Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie. Le 25 mai 2018, le Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Manuvie a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Le 1^{er} août 2024, le Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie a été renommé Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie. **21** Auparavant, Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie. Le 25 mai 2018, le Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie a fusionné avec le Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie. **22** Le 20 avril 2018, le Fonds de revenu à taux variable en dollars US Manuvie a fusionné avec le Fonds à revenu stratégique en dollars US Manuvie. **23** Auparavant, Fonds tactique de titres de créance mondiaux Manuvie. Le 20 avril 2018, le Fonds d'obligations asiatiques à rendement global Manuvie a fusionné avec le Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie. Le 25 mai 2018, le Fonds de titres de créance des marchés émergents Manuvie a fusionné avec le Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie.



Fonctionnement des fonds de série T

Chaque fonds de série T verse des distributions mensuelles basées sur un taux cible. Les distributions sont recalculées chaque année en fonction du taux cible.

Selon le fonds choisi, une part substantielle des distributions versées constitue en général un remboursement de capital (RdC), non imposable. Chaque fois qu'un fonds distribue des RdC, le prix de base rajusté (PBR) du placement baisse. Une fois que le PBR tombe à zéro, toutes les distributions subséquentes qui sont déclarées comme RdC deviennent imposables à titre de gains en capital.

1 ^{re} année	
Étape 1 : VL au 31 décembre de l'année précédente	10,00 \$
Étape 2 : Montant des distributions cibles pour l'année (6 % de la VL)	$10,00 \$ \times 6 \% = 0,60 \$$
Étape 3 : On divise le résultat par 12 pour obtenir le versement mensuel	$0,60 \$ \div 12 = 0,05 \$$
Distribution mensuelle cible par part la 1^{re} année	5 cents

2 ^e année (avec augmentation de la VL)	
VL au 31 décembre de la 1 ^{re} année	10,20 \$
6 % de la VL	$0,612 \$$
Distribution mensuelle cible par part la 2^e année	5,1 cents

VL = valeur liquidative. À titre indicatif seulement.

Avantages des fonds de série T

Les fonds de série T sont de plus en plus populaires auprès des épargnants à la recherche d'un revenu. Utilisés seuls ou combinés à d'autres placements à revenu fixe dans un portefeuille diversifié, les fonds communs de série T procurent un revenu mensuel avantageux sur le plan fiscal.

Revenu mensuel stable. Le montant des distributions étant établi au début de l'année, vous savez exactement combien vous toucherez chaque mois. Au cours du mois auquel les distributions des fiducies des fonds communs de placement et des fonds en catégorie de société sont versées, il se peut que vous receviez d'autres revenus en plus des versements mensuels de la série T attendus. Pour plus de renseignements, consultez votre conseiller.

Efficacité fiscale. Les fonds de série T offrent un revenu avantageux sur le plan fiscal, des versements à imposition différée ainsi que la possibilité d'une diminution du revenu imposable, ce qui permet de maximiser les prestations qui dépendent du revenu, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le crédit d'impôt pour l'âge et les crédits d'impôt pour frais médicaux.

Revenu durable. Parce que le montant cible des distributions est revu chaque année, vos placements sont protégés et ils peuvent ainsi produire un revenu à long terme.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller.

Les commentaires formulés dans la présente publication ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matière de placements ou de fiscalité à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Consultez votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Reportez-vous au prospectus pour obtenir plus de renseignements sur la politique des fonds en matière de distributions. La souscription de fonds communs de placement et le recours à un service de répartition de l'actif peuvent donner lieu au paiement de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion ou d'autres frais. Avant d'effectuer un placement en recourant à un service de répartition de l'actif, veuillez lire l'aperçu et le prospectus des fonds communs de placement dans lesquels le placement est prévu. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les Fonds Manuvie et les Catégories de société Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée. Investissements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée. Simplicité est une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) qui désigne les Portefeuilles Simplicité Manuvie offerts par Investissements Manuvie, ainsi que les Portefeuilles Simplicité Manuvie disponibles dans le cadre des contrats à fonds distincts Manuvie offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Chaque Portefeuille Simplicité Manuvie est conçu pour cibler un profil risque-rendement caractéristique d'un niveau de tolérance du risque. Toutefois, pour un même niveau de risque, les placements sous-jacents et les frais varient selon qu'il s'agit de la version fonds communs de placement ou fonds distincts du portefeuille. En conséquence, le rendement du portefeuille de fonds communs de placement et celui du portefeuille de fonds distincts correspondant seront également différents.

Manuvie, le M stylisé, Manuvie et M stylisé et Investissements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.